



Placement abusif mon fils veut fugué

Par **lycorne34**, le **24/11/2012** à **09:20**

Bonjour,

Cela fait déjà 2 mois que mon fils est placé en foyer. Je conteste la décision de placement du juge des enfants et je fais appel.

Nous vivons très mal la situation mon fils (12 ans) et moi, et ce dernier m'a prévenu qu'il allait fugué...

J'ai peur qu'il le fasse car s'il vient à la maison cela a de grandes chances de se retourner contre nous.

Que pourriez-vous me conseiller ?

Cette situation vous est déjà arrivée ? Et quelles en ont été les conséquences ?

Merci à tous.

Par **jo 29**, le **10/12/2012** à **16:53**

Bonjour

Quelle sont les motifs du placement?

Par **lycorne34**, le **10/12/2012** à **17:42**

Son père avec qui je ne vis plus depuis des années a dit au services sociaux que je ne m'occupais pas de notre fils et que j'étais maltraitante avec lui. Ce qui est faux !

Par **jo 29**, le **10/12/2012 à 18:45**

Essayer de prouver le contraire prouver que vous etes une bonne mere

Certificat de scolarité,certificat de votre médecin ect

Lettre de votre entourage voisin ect qui dit que vous etes une bonne mere et que tout va bien chez vous.

Il faut un max de preuve qui prouve le contraire du signalement qi a etait fait.

Avez vous un avocat?

Avez vous deja fait appel de la décision?

Le delai et de 15 jours.

La fugue n'est pas la bonne solution pour lui car il risquerait

De supprimé vos droit de visite en pretextant un conflit paradoxal entre le foyer et vous.

Par **Marion2**, le **10/12/2012 à 19:00**

Bonjour,

"... Lettre de votre entourage voisin ect qui dit que vous etes une bonne mere et que tout va bien chez vous...."

Une attestation des voisins qui disent que vous avez un comportement normal avec votre fils oui, mais pas que vous êtes une bonne mère et que tout va bien chez vous. Ils ne vivent ni avec vous, ni chez vous.

Vous pouvez demander une attestation au Principal du Collège de votre fils, à condition bien sûr que ce dernier n'ait pas eu de problèmes au sein de cet Etablissement.

Une enquête sociale a déjà certainement due être effectuée.

Cdt

Par **lycorne34**, le **10/12/2012 à 19:29**

Bonjour !

Oui, j'ai un avocat. J'ai fais appel et nous attendons la date. J'ai fais faire plusieurs attestations ; une dizaine ; et j'ai fais faire à la demande de mon avocat une expertise psychologie. Je me rends à toutes les visites médiatisées (1h/semaine). L'envie de fuguer de mon fils lui a passée... Ouf ! J'ai eu très peur. Nous allons dans le sens de l'ASE pour un retour rapide à la maison en sachant qu'il y aura des étapes à franchir. Nous nous serrons les coudes et gardons courage.

Merci à vous !

Par **Marion2**, le **11/12/2012 à 10:54**

Bonjour,

Vous réagissez très bien. J'espère que cette situation va se régulariser dans les meilleurs délais pour vous et votre fils.

Ne perdez surtout pas courage. Bonne chance.

Par **lycorne34**, le **11/12/2012 à 17:25**

Merci Marion, Malheureusement, les enfants placés ne reviennent jamais directement et définitivement à la maison avant un long chemin de croix... J'essaie de me faire à cette idée et de montrer à mon fils les "avantages" de la situation pour la vivre au mieux.

Je vous tiendrai au courant, après l'appel. J'espère au moins l'avoir avec moi pour les week-ends... Ce serait une première bataille de gagnée avant de gagner la guerre.

Cordialement

Par **jo 29**, le **11/12/2012 à 17:29**

Vous ne l'avez pas les week end?

Par **Marion2**, le **11/12/2012 à 17:33**

Bonsoir lycorne,

Oui, il faut être patient. D'ailleurs, vous avez tout à y gagner. Il faut surtout dédramatiser pour que votre fils supporte un peu mieux cette situation.

Bon courage à tous les deux.

Par **lycorne34**, le **11/12/2012 à 20:40**

Non Jo, j'ai le droit de voir mon fils qu'une 1 heure par semaine en présence d'une tierce personne.

"Normal" puisque je suis soupçonnée de maltraitance. Il faut que je montre que ma relation avec mon fils se passe bien, même si la médiatrice m'a dit que "je faisais semblant d'être gentille avec lui parce qu'elle était là"!

Sans commentaire...

Par **Victor426**, le **16/12/2012** à **22:04**

Bonjour j'ai un amie que aujourd'hui il ma dit qu'il s'est fait taper par son père
Son père la taper très fort et moi comme je le connais depuis 5 ans je ne pas envie qu'il
souffre alors vous que me conseilleraï vous svp
Il a 12 ans met moi j'aimerais bien appeller les servise sociaux
Dire moi quoi faire

Par **lycorne34**, le **17/12/2012** à **08:46**

Bonjour Victor,

Ne connaissant pas la situation c'est difficile de vous répondre car beaucoup de questions se posent. Qu'est-ce que le père tape son enfant pour un oui ou pour un non ? Quel est le degré de la violence ? etc... Parlez de votre souhait d'appeler les services sociaux à l'enfant pour savoir ce qu'il en pense car une fois que la machine est en marche, il est difficile voire impossible de l'arrêter...

Par **Marion2**, le **17/12/2012** à **17:51**

Bonjour Victor,

Tu parles d'une amie de 12 ans, donc je suppose que vous devez être tous les deux au Collège.

Demande à voir le Principal du Collège ou le professeur principal de ton amie et tu leur expliques la situation.

Si tu as besoin de conseils, n'hésite pas à nous contacter sur le forum.

Par **jo 29**, le **19/12/2012** à **00:19**

Bonsoir

Peut on envoyer des pieces au juge des enfants en cours de placement ?

Par **lycorne34**, le **19/12/2012** à **08:19**

Bonjour Jo,

Oui, on peut envoyer des documents au juge des enfants mais demander avant à votre avocat si vous en avez un, pour savoir si c'est bien opportun de le faire ou attendre la prochaine convocation. Je sais qu'on voudrait bousculer les choses et qu'elles aillent beaucoup plus vite...

Votre enfant peut aussi écrire pour dire au juge combien vous lui manquez...

Cordialement

Par **jo 29**, le **19/12/2012** à **14:37**

Merci pour votre reponse

Par **jo 29**, le **19/12/2012** à **14:38**

Pour faire appel il faut juste rediger un courrier a la cour d'appel?

Par **Marion2**, le **19/12/2012** à **17:07**

Bonjour jo29,

NON. Il vous faut un avocat.

Cdt

Par **jo 29**, le **19/12/2012** à **17:56**

Ok merci

Par **lycorne34**, le **19/12/2012** à **19:23**

Bonsoir Jo,

Effectivement, un avocat est obligatoire pour l'appel et il a 15 jours après l'ordonnance du juge pour le faire.

Par **anne94**, le **30/01/2013** à **11:43**

Bonjour

Vu tous les placements abusifs d'enfants dans notre pays, je vous propose de signer cette pétition qui demande la mise en place d'une commission d'enquête auprès des politiciens
Voici le lien :

:<https://www.change.org/fr/p%C3%A9titions/pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique-ministres-d%C3%A9put%C3%A9s-s%C3%A9nateurs-s%C3%A9natrices-stop-aux-placements-abusifs-co%C3%B9tant-au-contribuable-6-milliards-d-euros-an#>

Merci pour votre soutien !!!!